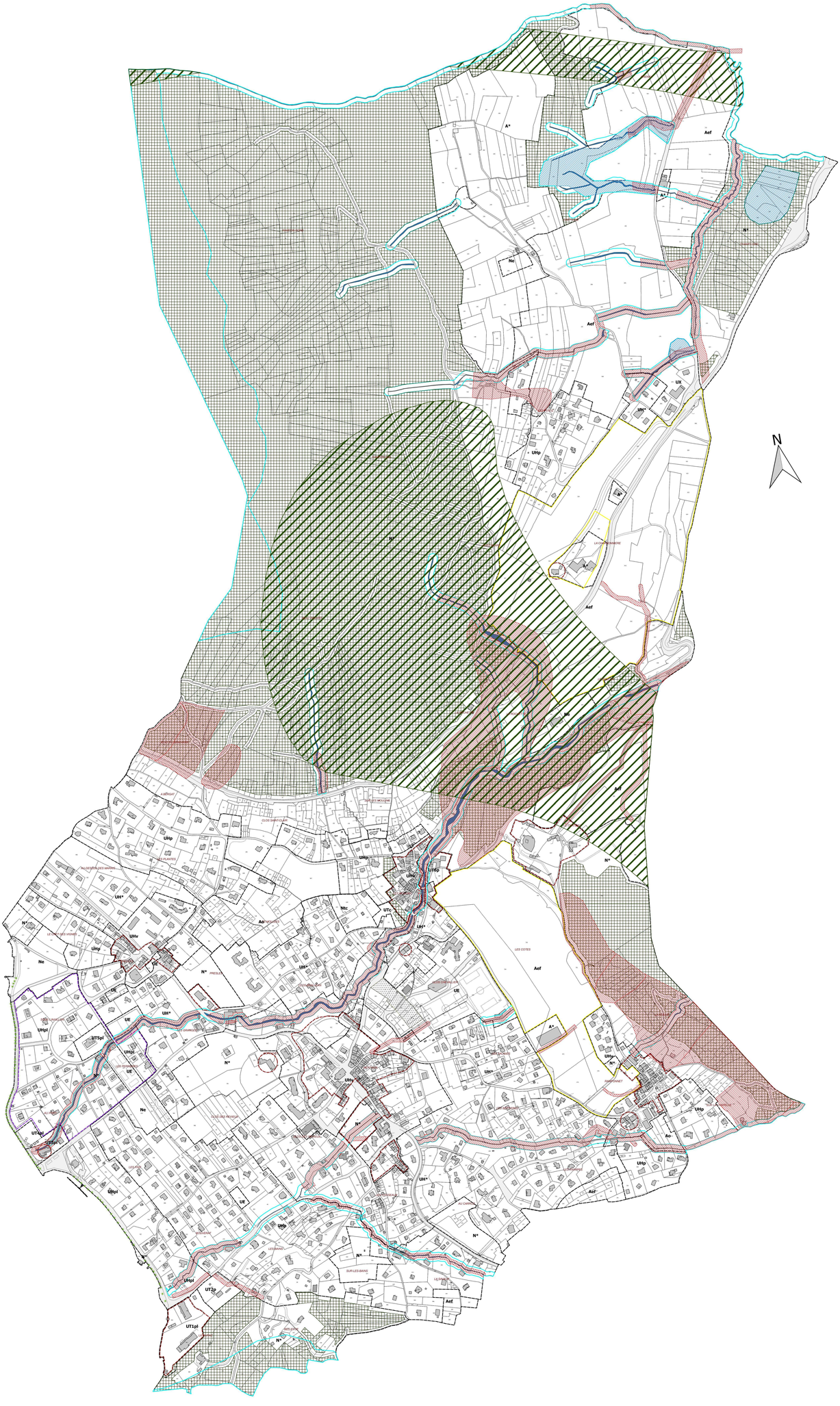

N
RAMPON NORD
RAMPON SUD
BEAU REGARD
BRENAY
CRET GEAI
CHAMP LONG
LES VENOZ
LA CHARBONNIERE
LA ROCHETTE
LE CHATEAU
LES COTES
CLOS CHEVALLIER
LES SAUGIES
RAMPONNET
SUR LA CHAPELLE
LES BOTTIERES
LES TRAPPES
AU CARROZ
LA SAVAUX
A BERGAT
SUR LES MOULINS
CLOS SAINT-CLAIR
LES PLANTES
AU-DESSUS DES MARAIS
LE CRET DES VIGNES
PRESLES
CLOS DON JEAN
LES GRANGES
SOUS L'AVULLON
LES PERRIERES
AU PORT
BORINGES
MENTHON
CLOS DES REVIEUX
LES MOULINS
LES FINS
LES CHOSEAUX
BOUVERAT
LES BAINS
SUR-LES-BAINS
BELLEVUE
A*
Aef
Ao
Ne
Ntc
N*
UX
UH*
UHp
UHv
UHpl
UE
UTc
UT6p
UT5pl
UT4pl
UT3pl
UT2p
UT1pl

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Grand Annecy AGGLOMÉRATION

Plan Local d'Urbanisme de MENTHON-SAINT-BERNARD

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 28 Septembre 2017, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Menthon-Saint-Bernard.

Le Président,
Jean-Luc RIGAUT

PIECE N° 3.2	PROCEDURES			
	ELABORATION : Approuvée le 28 Septembre 2017			
	REVISIONS	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES	MISES A JOUR
ECHELLE 1/2500	N°1	N°1	N°1	N°1
	N°2	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3	N°3
	N°4	N°4	N°4	N°4

CONCEPTION	B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
Territoires L'Astrobale - Park Nord Annecy 74370 Metz-Tessy Tél : 04.50.10.32.76	TECTA Parc d'activités de la Caille 74350 Allonzier-la-Caille Tél : 04.50.08.04.20	Diffusion R.G.D. 73-74 Cadastre 2014	Avril 2015

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite — Suivi par NG - Fichier QGIS : 2015 022 PLU /PLU2500 — le 25.07.2017

Légende

ZONES URBAINES

- UH* - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat
- UHv - Secteur urbanisé à vocation de mixité urbaine
- UHp - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat avec sensibilité paysagère
- UHpl - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat avec sensibilité paysagère proche des rives du lac
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectif
- UT1pl, UT3pl, UT5pl - Secteur urbanisé à vocation spécifique d'hébergement touristique avec sensibilité paysagère proche des rives du lac
- UT2p, UT6p - Secteur urbanisé à vocation spécifique d'hébergement touristique avec sensibilité paysagère
- UT4pl - Secteur urbanisé à vocation spécifique d'équipements et d'activités touristiques et de loisirs avec sensibilité paysagère proche des rives du lac
- UTc - Secteur urbanisé à vocation spécifique de terrain de camping-caravanage
- UX - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques artisanales et de bureaux

ZONES AGRICOLES

- A* - Secteur agricole
- Aef - Secteur agricole à enjeu fort
- Ao - Secteur agricole ordinaire

ZONES NATURELLES

- N* - Secteur naturel
- Ne - Secteur à dominante naturelle de gestion des équipements publics et d'intérêt collectif
- Ntc - Secteur à dominante naturelle de gestion de terrain de camping-caravanage

AUTRES

Au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- Construction et groupement d'intérêt patrimonial ou architectural
- Groupement bâti d'intérêt patrimonial ou architectural - Parc de Presles
- Secteur d'intérêt paysager

Au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Secteur d'intérêt écologique
- ▨ Zone humide
- ▨ Corridor écologique

Au titre de l'article R.123-11-b du Code de l'Urbanisme

- ▨ Secteur de risque naturel fort

Au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

- ▦ Espaces Boisés Classés
- ✳

A titre indicatif

- ■ Mise à jour du bâti - avril 2015